

Critères et sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Suite à ma question au dernier Conseil Communal au sujet des critères de sélection/règlement de notre marché de Gland et à la réponse donnée par la Municipale en charge de celui-ci (à savoir « le marché favorise les produits du terroir »), j'ai échangé avec la responsable du marché qui n'a pas répondu clairement à mes interrogations. De ce fait, je relève plusieurs points qui m'ont été soumis et que j'ai moi-même constaté.

Comment expliquer qu'il y ait des commerçants de tous les cantons (GE, NE, etc...) qui ont une place fixe alors que lorsque les commerçants de Gland demandent une place, cela leur est refusée en prétextant que le marché n'est pas **un salon d'exposants des commerçants de Gland** (propos de la responsable du marché) ?

D'après la Municipale en charge du marché et la responsable de ce dernier, le marché priorise les produits du terroir, artisanaux et locaux. Dès lors pourquoi

- le stand Bubble Tea,
- le stand des ananas,
- le stand bières et de vin de l'étranger,
- les ventes de mangues du Pakistan,
- les crêpes et hot-dog bretons,

ont une place fixe tous les mercredis, sont-ils considérés comme des produits du terroir et locaux?

Pourquoi un commerçant glandois qui propose des spécialités portugaises est considéré comme un commerçant proposant des produits de foire du week-end (propos de la responsable du marché) alors qu'un marchand venant du canton de Genève qui propose des spécialités libanaises est considéré comme un commerçant proposant des produits de qualité pour le marché ?

Par ailleurs, pour plus de transparence, j'aimerais des réponses aux questions suivantes :

- Existe-t-il un règlement/ une charte pour le marché de Gland ?
- Le marché de Gland donne-t-il la priorité aux commerçants et artisans de la Commune ?
- Existe-t-il une liste de critères objectifs sur lesquels est faite la sélection d'un commerçant ?
- Sur quelle base sont jugés les termes suivants :
 - o Les produits du terroir ? Quel terroir ? Quelle distance ?
 - o Les produits locaux ? Locaux uniquement Glandois, Suisse ... ?
 - o Les produits artisanaux ?
- Sur quels critères la responsable du marché se base pour définir ce qu'est un produit de foire du week-end et un produit de marché hebdomadaire ?
- Une liste d'attente des commerçants est-elle maintenue ?
- Un tournus entre les différents marchands proposant des produits équivalents peut-il être envisagé ?

Le marché existe depuis plusieurs années, je souhaiterais avoir quelques chiffres et éclairages sur les points suivants :

- Combien de commerçants différents ont pu avoir des stands sur le marché ?
- Combien de fois chaque marchand est-il venu ?
- Combien de commerçants ont fait des demandes qui n'ont pu être satisfaites ?
- Est-il envisagé de mener une enquête de satisfaction auprès des usagers et non-usagers pour une éventuelle évolution du marché ?
- Combien coûte et / ou rapporte le marché à la commune ?
- Comment sont sélectionnées les associations pour notre marché ?

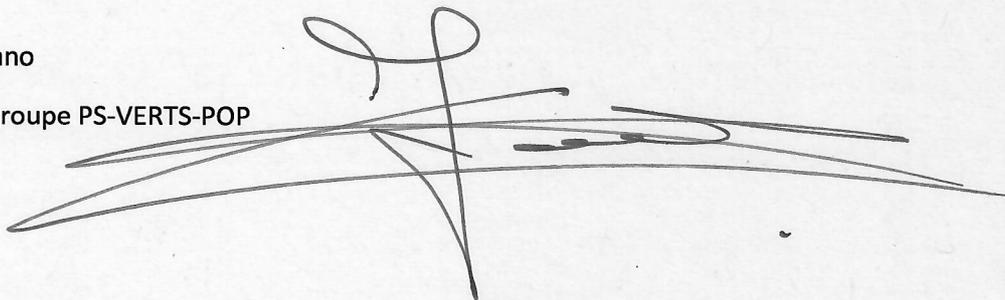
Enfin, pour répondre aux demandes des commerçants locaux, serait-il envisageable de garder 1 ou 2 places disponibles chaque marché (sur inscription au préalable) pour des demandes ponctuelles afin de donner l'opportunité à tous nos commerçants de Gland de pouvoir bénéficier d'une plateforme gratuite et de se faire connaître auprès de notre population.

Conscient du nombre de points soulevés dans cette interpellation, je demande à la Municipalité de bien vouloir fournir une réponse écrite lors du prochain conseil

En vous remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses à ces questions.

José Caiano

Pour le groupe PS-VERTS-POP

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, extending across the width of the page.